

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le mercredi, 20 septembre 2023 à 12 h 30, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Embauche d'un responsable en loisirs avec intérim en culture et vie communautaire;
5. Embauche d'un mécanicien chauffeur;
6. Embauche d'une commis-comptable adjointe;
7. Nomination de Jonathan Sauriol au poste de directeur du Service des travaux publics;
8. Demande d'aide financière – Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
9. Résultat de l'appel d'offres 090017 pour l'aménagement de parcs – Intersection du chemin des Fondateurs et du chemin de La Minerve;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Céline Dufour, Mathilde Péloquin-Guay, Ève Darmana et Darling Tremblay, et M. le conseiller Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Johnny Salera.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, assiste à la séance.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Mathieu Séguin.

(1.)
2023.09.242

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2023

Le quorum étant constaté, il est 12 h 42.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 20 septembre 2023 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2023.09.243

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péroquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 septembre 2023, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2023.09.244

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2023.09.245

EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE EN LOISIRS AVEC INTÉRIM EN CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste « Responsable en loisirs avec intérim en culture et vie communautaire »;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues et examens des candidats;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Céline Dufour
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péroquin-Guay
ET RÉSOLU à la majorité, la conseillère Darling Tremblay et le conseiller Mark. D. Goldman s'étant objectés :

D'embaucher monsieur Mathieu Arsenault au poste de responsable en loisirs avec intérim en culture et vie communautaire, le tout selon les termes convenus à son contrat de travail.

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la direction générale à signer le contrat de travail du responsable en loisirs avec intérim en culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

(5.)
2023.09.246

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT l'affichage du poste mécanicien chauffeur;

CONSIDÉRANT la candidature reçue de monsieur Rock Bellemare et l'entrevue devant le comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur Rock Bellemare, au poste permanent et temps plein de mécanicien chauffeur, conformément à la convention collective.

ADOPTÉE

(6.)

2023.09.247

EMBAUCHE D'UNE COMMIS-COMPTABLE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste « commis-comptable adjointe »;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues et examens des candidats;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher madame Annie Lacasse, au poste permanent et temps plein de commis-comptable adjointe, à 100% de l'échelle salariale et conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(7.)

2023.09.248

NOMINATION DE JONATHAN SAURIOL AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste directeur au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la candidature, l'expertise et l'intérêt de monsieur Jonathan Sauriol pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Jonathan Sauriol au poste de directeur du Service des travaux publics, le tout selon les termes convenus à son contrat de travail.

D'autoriser le maire ou son remplaçant ainsi que la direction générale à signer le contrat de travail du directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

(8.)
2023.09.249

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

La conseillère Ève Darmana se retire de cette discussion puisqu'elle est concernée dans ce dossier.

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU que la Municipalité de La Minerve souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péroquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

- Que la contribution de la Municipalité de La Minerve, aux termes de la demande d'aide financière précitée, soit d'un minimum de DIX POUR CENT (10%) des dépenses admissibles dans le cadre dudit Programme;
- D'autoriser madame Suzanne Sauriol, Directrice générale, à signer au nom de la municipalité de La Minerve tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- de confirmer que Madame Ève Darmana est l'élue responsable des questions familiales;

La présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2023.09.240 portant sur le même sujet.

ADOPTÉE

(9.)
2023.09.250

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 090017 POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS – INTERSECTION DU CHEMIN DES FONDATEURS ET DU CHEMIN DE LA MINERVE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 090017 pour l'aménagement de parcs – Intersection du chemin des Fondateurs et du chemin de La Minerve;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 17 août 2023 à 15 h, les deux soumissions suivantes ont été déposées :

SOUSSIONNAIRE (\$)	COÛT INCLUANT LES TAXES
SAHO CONSTRUCTION INC.	2 018 617,41 \$
EXCAVATECH J.L.	1 370 805,88 \$

CONSIDÉRANT que les prix soumis par les soumissionnaires sont beaucoup plus dispendieux que prévu;

CONSIDÉRANT qu'en procédant à l'analyse des soumissions, il appert qu'il serait avantageux pour la Municipalité de retirer les items suivants :

Section hôtel de ville – civil : 3.0, 13.0, 17.1, 18.1, 19.0, une partie de 20.0, 21.0, une partie de 23.0, 25.0 et 26.0;

Section hôtel de ville – paysagiste : 2.4, 3.1 et 3.2;

Section quatre coins – civil : 19.0;

Section quatre coins – paysagiste : 2.3 et 2.5;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de négocier avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavatech J.L.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Ève Darmana
APPUYÉ par la conseillère Céline Dufour
ET RÉSOLU à la majorité, la conseillère Darling Tremblay s'étant objectée :

D'accorder à Excavatech J.L. un délai maximum de SIX (6) jours pour accepter ou refuser le retrait des items précités.

ADOPTÉE

(10.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(11.)
2023.09.251 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 13 h 42.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Johnny Salera
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits

sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière